

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Émilie Labbé](#)

<https://www.cadre21.org/membres/3f8e85f18698b30226255386>

Date d'obtention : 2026-09-01 00:17:28

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens surtout l'importance d'intervenir de façon structurée et sans jugement lorsqu'une situation de sextage est signalée. La méthode proposée permet de recueillir les faits et d'évaluer la situation selon l'amorce, la nature et l'intention avant de déterminer les interventions appropriées.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle me permettra d'être plus méthodique, plus confiance dans mes interventions et d'utiliser les outils présentés comme l'aide mémoire.

Aussi, de distinguer un acte impulsif d'une situation potentiellement malveillante et de suivre le protocole approprié, notamment lorsque l'intervention policière est nécessaire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

D'abord une attitude calme et sans jugement afin que les élèves puissent parler librement. Je serai attentive à protéger la jeune victime, à respecter sa vie privée et surtout à ne pas chercher à voir les images en question.